

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 mars 2019

## Les présents :

Pour Rioux : M. Soulisse (maire de Rioux), Mme Vignaud (adjointe), M. Delaval (enseignant remplaçant des CE1-CE2), M. Diedrichs (enseignant des CE2-CM1), Mme Sévila (enseignante des CM1-CM2), Mmes Moreau, Bourdeverre (représentants des parents d'élèves).

Pour Tesson : Mme Léger (adjointe), Mme Brémont (conseillère municipale), Mme Jousseaume (directrice et enseignante des MS), Mme Le Glas (enseignante des PS), Mme Tournat (enseignante des GS-CE1), Mme Girard (enseignante des CP), Mmes Bouffort, Brice-Rouger, MM. Didier, Bodin, Dos Santos et Bouillaud (représentants des parents d'élèves).

**Absent** : M. Nédelec.

**Absents excusés** : Mme Charpentier (Inspectrice de l'Éducation Nationale), M. Bouton (maire de Tesson), M. Veillon (DDEN), Mme Bouillaud (directrice et enseignante des CE1-CE2), Mme Carpio-Matéos (enseignante des CE2-CM1), Mmes Ville, Blot et Georget-Tornier (représentants des parents d'élèves école de Rioux), Mme Ignarski et M. Favriau (représentants des parents d'élèves de l'école de Tesson).

## Ouverture de la séance à 18h00.

Désignation des secrétaires de séance : Mme Girard et M Bodin.

### 1. Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre :

Le compte rendu du conseil d'école du 16 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Budget des coopératives scolaires :

Rioux : 4 700 €

Tesson : 1885 €

### 3. Assiduité scolaire :

Lecture du courrier de Madame l'Inspectrice d'Académie sur le contrôle de l'assiduité scolaire 2018-2019.

Il s'agit de rappeler l'obligation scolaire et les motifs d'absence acceptés.

Toutes absences doivent être justifiées dès le jour même par téléphone ou par mail.

Dès les premières absences, sans motif légitime ni excuse valable, les responsables légaux seront contactés par la directrice de l'école et les obligations d'assiduité leur seront rappelées.

A compter d'au moins 4 demi-journées complètes d'absence sans motif légitime, dans une période d'un mois, les familles seront convoquées pour une réunion d'équipe éducative.

En cas de rupture du dialogue avec la famille et si l'enfant est absent 10 demi-journées dans le mois, un formulaire de suivi d'absentéisme sera renseigné par la directrice de l'école et envoyé à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription.

Celui-ci adressera un courrier aux représentants légaux de l'élève pour leur rappeler l'obligation scolaire ou recevra les parents et l'élève concerné.

La question de distribuer un mot à toutes les familles, pour rappel, est évoquée, car toute absence doit être justifiée par écrit en plus de l'appel ou du mail envoyé le jour de l'absence.

Après discussion, il est décidé qu'à Tesson, les coupons utilisés à Rioux seront proposés aux familles et un rappel des règles sera fait.

### 4. Effectifs :

L'école de Tesson a accueilli une fratrie de 3 sœurs du village des enfants de Gémozac (une en PS, une en GS et une en CE1).

A Rioux, il y a eu un départ avant les vacances de février.

**Tesson** : PS : 24  
MS : 24  
GS/CE1 : 26  
CP : 26  
Total : 100

**Rioux** : CE1/CE2 : 25  
CE2/ CM1 : 24  
CM1/CM2 : 25  
Total : 74

Total RPI : 174

## **5. Animations et sorties :**

### Pour l'école de Rioux :

- Le 10 décembre, les trois classes sont allées au cinéma Le Gallia à Saintes pour voir le film d'animation « Pachamama ».

*Tepulpai et Naira, deux petits indiens de la Cordillère des Andes, partent à la poursuite de la Huaca, totem protecteur de leur village, confisqué par les Incas. Leur quête les mènera jusqu'à Cuzco, capitale royale assiégée par les conquistadors.*

- En janvier et février, les élèves des classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 ont eu une séance de tennis de table avec un éducateur sportif, tous les mardis après-midis.
- Dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle 2018-2019 « Du spectacle, plein les mirettes ! » du Pays de Saintonge Romane, les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont bénéficié d'une séance de 2 heures de « découverte des instruments à vent » animée par 4 professeurs d'instruments à vent du Conservatoire de Saintes.

Du 28 janvier au 11 mars, les élèves de CM1-CM2 participent à un cycle « musique » de 8h avec un professeur de formation musicale du conservatoire. Il s'agit d'écoute musicale d'oeuvres impressionnistes du 19<sup>e</sup> siècle et de jeux de découverte autour de ces œuvres (jeux de souffle, éveil corporel, découverte d'une partition, création d'un paysage sonore pour accompagner un conte).

### Pour l'école de Tesson :

- Le 27/11/18 : Les élèves de GS/CE1 ont visité le musée des commerces d'autrefois et la Corderie Royale à Rochefort.

- En décembre, les 4 classes sont allées au cinéma le Gallia à Saintes pour voir différentes animations :

\*le 07/12/18 : CP/CE1 : « Pachamama »

\*le 10/12/18 : MS/GS : « Le rat scélérat »

\*le 20/12 : PS : « Petits contes sous la neige »

- Le 05/03/19 : Les élèves de MS et GS/CE1 ont assisté à un spectacle proposé par le cirque Medrano à Saintes.

Il est rappelé que les sorties au cinéma ont eu lieu grâce aux bénéficiaires du marché de Noël ainsi que grâce à la participation de la CDC à hauteur de 80% du coût total des sorties.

## **6. Remerciements et demandes :**

### Pour l'école de Rioux :

Les enseignants adressent leurs remerciements à la municipalité :

- pour la prise en charge des repas des intervenants sécurité routière et musique
- pour la plantation de deux arbres dans la cour
- pour avoir semé de la pelouse dans la cour aux endroits où il n'y en avait plus
- pour l'achat et la pose d'une armoire à pharmacie.

Les enseignants adressent également leurs remerciements :

- à Nathalie Chartier (la cantinière) et aux cinq parents d'élèves de la classe de CE1-CE2 qui ont participé à l'atelier pâtisserie pour le marché de Noël

- à la CDC de Gémozac pour la dotation informatique qui a permis d'acheter trois imprimantes pour les classes, 2 tablettes et 3 enceintes bluetooth et pour le financement à 100 % des intervenants sportifs
- à M. Veillon pour l'achat d'un arbre fruitier
- à la CDC de Gémozac et au Pays de Saintonge Romane qui financent les interventions musique en classe de CM1-CM2.

Les enseignants demandent à la municipalité :

- de prévoir le remplacement des cale-portes
- de tracer un terrain de balle aux prisonniers dans la cour
- de labourer le jardin potager.

Pour l'école de Tesson :

Les enseignantes adressent leurs remerciements à la municipalité :

- pour l'achat d'une armoire de rangement pour le matériel d'EPS
- pour l'achat d'un arbre et la plantation de deux arbres (un platane et un pommier) dans la cour de l'école, le 06/12/18, en présence de la municipalité, du DDEN, des enseignantes et des enfants
- pour avoir remis de la faïence dans les toilettes des CP.

Les enseignantes adressent leurs remerciements :

- à la CDC de Gémozac pour la dotation informatique qui a permis d'acheter deux ordinateurs portables, leur sacoche et une tablette.
- à M. Veillon pour l'achat d'un arbre fruitier.

Les enseignantes demandent à la municipalité de préparer le jardin potager.

Les enseignants du RPI adressent enfin leurs remerciements aux membres de l'APE pour l'organisation et la participation au marché de Noël.

## **7. Questions diverses :**

Mme Léger informe que désormais, un planning est à compléter dans le hall de la garderie, par les parents, pour une meilleure organisation du goûter et du fonctionnement de la garderie. Ce tableau est à remplir tous les 15 jours, en précisant l'horaire estimé de reprise de l'enfant.

Un parent note que le tableau est « bien fait » et Mme Léger rappelle qu'il s'agit d'un service mis en place par la municipalité pour les familles qui en ont réellement besoin (à 1€20 de l'heure et 70c pour le goûter, les tarifs ne couvrent pas tous les frais) et que, de ce fait, ce ne doit pas être à la carte ou au désir des enfants.

Un autre parent demande si il est nécessaire de passer un mot afin d'informer les parents de l'existence de ce planning. Mme Léger répond que non pour l'instant, puisque les ATSEM le disent matin et soir aux parents concernés. Un point sera fait dans quelques jours et la municipalité avisera.

Un 3e parent s'interroge sur la pertinence du lavage des mains après le goûter plutôt qu'avant même si le premier peut s'avérer nécessaire selon le contenu du goûter.

La date de la kermesse est évoquée. Un plancher pourrait être fourni, avant ou après le week-end du 22 juin, par la société hippique de St Simon de Pelouaille. Il est décidé de la faire le week-end suivant, soit le samedi 29 juin.

Les deux écoles feront-elles un spectacle commun ou non ?

Il apparaît après discussion que chaque école fera un spectacle séparé, mais que la kermesse s'adresse à tous les enfants du RPI. Reste à déterminer si celle-ci pourrait avoir lieu à Tesson ou à Rioux une année sur deux ?

L'APE est à la recherche d'un nouveau président pour l'année prochaine ainsi que d'un nouveau local sécurisé.

Concernant le revêtement de l'aire de jeux de la cour de l'école de Tesson, la municipalité a déjà reçu deux devis et une 3e entreprise est attendue la semaine prochaine.  
Mme Léger précise que l'investissement financier représente 10 ans de copeaux à renouveler 2 fois par an, sans compter la préparation du sol par les employés municipaux ; soit un coût de 6000 à 8000€.  
Ils vont parallèlement faire vérifier la structure car se pose la question de son vieillissement et de l'intérêt de poser une surface amortissante sous une structure qui pourrait être amenée à disparaître dans quelques années !

La séance est levée à 19h15.

Les secrétaires :  
Mme Girard et M. Bodin

La présidente :  
Mme Jousseaume